

# LE PHARMACIEN EN GMF

Préparée par Mme Chantal Plante, pharmacienne conseil, CRSP de Montréal  
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

22 mars 2016

PLUS FORT  
AVEC VOUS

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Sud-  
de-l'Île-de-Montréal

Québec 

# Objectifs

- Favoriser l'intégration des pharmaciens et la collaboration interprofessionnelle en GMF
- Être renseigné sur la valeur ajoutée de l'expertise clinique d'un pharmacien communautaire en GMF
- Optimiser la communication entre les professionnels, tant avec ceux du GMF qu'avec le pharmacien traitant du patient

# Objectifs (suite)

- Participer à la coordination des différentes interventions cliniques impliquant au moins un médicament
- S'impliquer activement en exerçant un leadership professionnel et collaboratif

# Collaboration

- Références et outils consultés
  - *Le pharmacien communautaire en GMF. Guide pour préparer une entente de services.* Table locale de coordination des services médicaux, professionnels et pharmaceutiques en première ligne, sous la Direction des services intégrés de première ligne, CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Janvier 2016.
  - *Programme de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine de famille (GMF).* MSSS. Novembre 2015.
- Collaboratrice
  - Mme Lise Charpentier, infirmière, B. Sc. , MBA  
Conseillère clinique de la première ligne médicale,  
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

# Novembre 2015

Le MSSS diffuse le « Programme de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine de famille (GMF) »



Possibilité d'intégration des pharmaciens communautaires en GMF

# Aspect technique (Tableau extrait du *Programme*, p. 8)

**Tableau 2 – Montant du financement lié au fonctionnement et aux services d'un pharmacien selon le niveau du GMF**

Niveau GMF	Fonctionnement (\$)	Pharmaciens (\$)
1	104 401 \$	20 670 \$
2	137 093 \$	31 005 \$
3	169 786 \$	41 340 \$
4	202 478 \$	51 675 \$
5	233 718 \$	62 009 \$
6	248 642 \$	72 344 \$
7	263 565 \$	82 679 \$
8	278 489 \$	93 014 \$
9	293 413 \$	103 349 \$

# Financement pour un ou des pharmacien(s)

Couvrir les coûts liés à :

- toute entente de services que le GMF conclut avec un ou plusieurs pharmaciens communautaires

**OU**

- l'embauche d'un ou plusieurs autres professionnels de la santé, lorsqu'autorisés par le comité technique (3 membres désignés/FMOQ + 3 membres désignés/ministre)

# Entente pharmacien communautaire - GMF

## Question 1

L'entente réalisée avec un ou plusieurs pharmaciens communautaires est-elle obligatoire ?

**Non**

Un GMF peut adhérer au Programme révisé sans conclure une entente avec un ou plusieurs pharmaciens communautaires



Pourquoi se priver d'une expertise clinique complémentaire ?



# Entente pharmacien communautaire - GMF

## Question 2

Le GMF a déjà une entente de services pour un pharmacien d'établissement; est-elle maintenue ?

# 1

Demande de dérogation au comité technique

# 2

Si demande acceptée, GMF entreprend les démarches pour financer l'embauche du pharmacien d'établissement

# Entente pharmacien communautaire - GMF

## Question 3

Si une entente est déjà en vigueur dans le GMF avec un pharmacien communautaire ?



GMF s'assure que le financement est suffisant pour le maintien d'une entente avec un pharmacien communautaire, tout en respectant les termes du nouveau programme

# Entente pharmacien communautaire - GMF

## Question 4

À quel moment l'entente doit-elle être communiquée au ministre ?

En même temps que la demande d'adhésion au *Programme*

OU

Lors de la révision annuelle pour la convention du GMF

# Entente pharmacien communautaire - GMF

## Question 5

Si un GMF ne peut, pour des raisons hors de son contrôle, conclure une entente avec un pharmacien communautaire, que doit-il faire ?

Présenter une demande de dérogation au comité technique pour utiliser le financement associé pour l'embauche d'autres professionnels

### **ATTENTION**

*le GMF devra prouver qu'il ne peut conclure d'entente avec un pharmacien de la communauté.*

*Compte tenu de la disponibilité des pharmaciens dans la région de Montréal, il serait surprenant qu'une telle dérogation soit octroyée.*

# Base de l'entente Pharmacien - GMF

- Membre en règle de l'Ordre des pharmaciens du Québec
- Pharmacien(s) communautaire(s)
- Maintien d'une pratique active en pharmacie communautaire et ne pas être au service exclusif d'un ou des GMF
- Services négociés selon le *Guide d'intégration des professionnels en GMF – Pharmacien*

# Principes de l'entente Pharmacien – GMF

- Exerce un rôle clinique en GMF
- Reconnaît au patient la liberté de choisir son pharmacien communautaire, ou sa pharmacie
- Exempt de publicité liée à un autre emploi
- Exempt de la vente ou distribution de médicaments
- Conclut une entente sur base individuelle entre le GMF et un pharmacien communautaire (*CRSP de Montréal*)
  - Préserver son indépendance professionnelle
  - Éviter tout conflit d'intérêts d'ordre financier

# Intégration d'un pharmacien en GMF

- Déterminer les besoins et priorités de l'équipe de soins et des patients
- Faire connaître aux autres professionnels l'étendue du rôle d'un pharmacien afin de modifier les perceptions sur la pratique pharmaceutique
- Collaborer et travailler en complémentarité avec le pharmacien communautaire du patient

# Intégration d'un pharmacien en GMF (suite)

- S'assurer que le pharmacien du GMF prenne connaissance du rôle des autres professionnels en prévision d'une collaboration interprofessionnelle
- S'impliquer activement en exerçant un leadership professionnel et collaboratif



# Pharmacien

- Être accessible
- Exercer dans le GMF afin de favoriser la collaboration interprofessionnelle
- Avoir un espace de travail avec des outils techniques (ordinateur, internet, etc.) et cliniques
  - Accéder au DMÉ (et DSQ)
  - Consulter différents outils cliniques
  - Rencontrer les autres professionnels ou patients
- Privilégier son expertise professionnelle et les compétences d'un pharmacien plutôt que son milieu de pratique

# Suggestions pour faire une demande

- Ordre des pharmaciens du Québec, section « Offres d'emplois »
- Diffusion via Table locale de pharmaciens d'un CIUSSS
- Association des pharmaciens salariés du Québec
- Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal

# ACTIVITÉS CLINIQUES D'UN PHARMACIEN EN GMF

Présentée par M. Visal Uon, chef du département de pharmacie  
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

22 mars 2016

PLUS FORT  
AVEC VOUS

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Sud-  
de-l'Île-de-Montréal

Québec 

# Activités cliniques d'un pharmacien en GMF

- Optimisation de la pharmacothérapie
- Gestion des cas complexes
- Personne-ressource dans l'équipe interprofessionnelle pour tout ce qui concerne des médicaments
- Soutien à la formation impliquant les médicaments pour les autres professionnels du GMF, les étudiants en stage au GMF et les patients

# Activités cliniques d'un pharmacien en GMF (suite)

- Établir un bilan comparatif des médicaments pour les cas complexes
- Déterminer, en collaboration avec le pharmacien traitant du patient, les suivis effectués par chacun et en transmettre le suivi de part et d'autres
  - Plan de soins pharmaceutiques (avec l'accord du patient)

# Activités cliniques d'un pharmacien en GMF (suite)

- Collaborer à la rédaction et l'implantation d'outils cliniques dans le GMF tels que :
  - Ordonnance collective impliquant au moins un médicament
  - Protocole clinique
- S'assurer d'une pratique collaborative avec les professionnels du GMF

# Exemples concrets

Exemples de situation qui pourraient être présentés :

- Demandes de collaboration de la part d'un médecin
  - Cas complexes
  - Médicaments de recherche ou avec accès spécial
  - Patients avec insuffisance hépatique ou rénale sévère, nécessitant un suivi régulier et étroit
  - Stabilisation d'une situation clinique instable grâce à l'implication du pharmacien GMF
- Cas clinique ayant nécessité la collaboration de plusieurs professionnels du GMF

# Exemples concrets (suite)

- Collaboration à la formation
  - Autres professionnels du GMF
  - Rencontre de groupe, aux patients
  - Étudiants en formation ou stage
- Rencontre individuelle de patients
- Situation clinique particulière
- Autre aspect propre au milieu clinique ou circonstances spécifiques
  - Volet légal



# Exemples concrets (suite)

- Mettre l'emphasis sur les impacts positifs de la collaboration avec le pharmacien en GMF
  - Médecins
  - Infirmières praticiennes spécialisées
  - Infirmières
  - Autres professionnels dans le GMF
- Faire ressortir les enjeux positifs d'une accessibilité ou de la présence d'un pharmacien GMF au sein de l'équipe interprofessionnelle

# Exemples concrets (suite)

- Démontrer un exemple du travail en complémentarité avec le pharmacien communautaire ou de pratique privée du patient
- Inclure les commentaires des autres professionnels du GMF, surtout du médecin responsable si possible, ayant permis le maintien de cette ressource
  - Par exemple, mettre à contribution une personne qui est présente, même brièvement

# Questions ?

# Commentaires

# MERCI!

---

PLUS FORT  
AVEC VOUS